



SAGE ORB – LIBRON

Diagnostic

Présenté en
Commission Locale sur l'Eau
Du



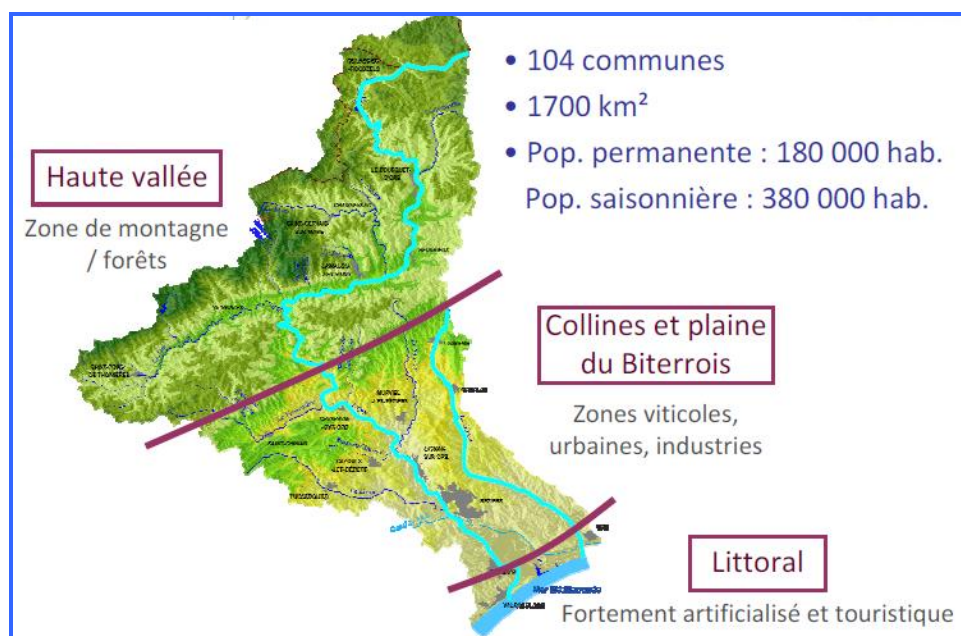
Février 2013

SOMMAIRE

I.	LE TERRITOIRE ORB – LIBRON	3
II.	LE PARTAGE DE L'EAU	6
III.	LA QUALITE DES EAUX	14
IV.	LES ALTERATIONS DE LA DYNAMIQUE FLUVIALE	19
V.	LA GESTION DES INONDATIONS.....	22
VI.	L'EROSION DES PLAGES DU LITTORAL	26
VII.	LA SALINISATION DES TERRES PROCHES DU LITTORAL	29
VIII.	LES MILIEUX AQUATIQUES ET LES ZONES HUMIDES	31
IX.	SYNTHESE DES ENJEUX	35

I. LE TERRITOIRE ORB - LIBRON

Un territoire hétérogène sur les plans géographique et socioéconomique...



Au nord d'une ligne St Chinian - Faugères, le territoire est essentiellement naturel, montagneux et boisé. Au sud de cette ligne, l'occupation des sols est prioritairement agricole, avec une prédominance de la vigne. La basse vallée et le littoral très touristique concentrent les plus importantes zones urbaines, dont Béziers, qui regroupe 40 % de la population permanente du périmètre du SAGE.

L'artificialisation récente du territoire a été plus forte et plus rapide que celle du département, pourtant une des plus élevées en France : le Biterrois a ainsi connu dans les années 2000 un véritable boom démographique, doublé d'un fort étalement urbain.

Les espaces naturels variés présents surtout sur le haut bassin constituent un patrimoine de qualité : forêts de la Montagne Noire, des Monts d'Orb et de l'Escandorgue, domaines du Caroux et de l'Espinouse, lac et tourbières du Saut de Vézoles, gorges de l'Orb, etc., tout comme les zones humides remarquables du littoral.

Un fort gradient de précipitations s'observe entre la plaine littorale - 600 mm - et les reliefs les plus élevés, où la pluviométrie annuelle atteint 1500 mm. Ces caractéristiques climatiques se traduisent sur le plan hydrologique par des épisodes d'étiage sévère et des épisodes de crues torrentielles.

... qui cumule divers types de pressions sur des milieux aquatiques à protéger

Le SDAGE identifie le territoire Orb-Libron en tant que territoire prioritaire pour la lutte contre les pollutions (pollutions domestiques, industrielles, eutrophisation, substances dangereuses, pesticides), la préservation et la restauration des fonctionnalités naturelles

des bassins et des milieux aquatiques (continuité, morphologie, transit sédimentaire, y compris pour la masse d'eau littorale) et le déséquilibre quantitatif. 15 masses d'eau de l'amont du territoire sont aussi classées en tant que réservoirs biologiques.

Le SDAGE prévoit que 40 % des masses d'eau « cours d'eau » du territoire n'atteindront pas le bon état en 2015.

Concernant les eaux souterraines, la nappe alluviale de l'Orb et les alluvions du Libron sont prioritaires vis-à-vis des pollutions par les pesticides. Les sables astiens et les alluvions de l'Orb aval sont prioritaires vis-à-vis du déficit quantitatif.

Quatre masses d'eau souterraine interférant avec les bassins Orb-Libron sont classées comme **ressources majeures d'enjeu départemental à régional à préserver pour l'alimentation en eau potable** :

- alluvions de l'Orb aval,
- nappe profonde des sables astiens,
- formations plissées du Haut Minervois, Monts de Faugères, St Ponais et Pardailhan,
- dolomies et calcaires jurassiques du fossé de Bédarieux.

Une reconnaissance insuffisante de la richesse socio-économique liée à l'eau

Les ressources en eau et les équipements en place pour les valoriser ont permis de développer, sur le territoire du SAGE mais également sur les territoires adjacents, une économie touristique, de loisirs et agricole qui génère des revenus essentiels pour ces territoires. Le tourisme du bassin, principalement concentré sur le littoral, représente ainsi plus de 20% des emplois du territoire du SAGE et génère un chiffre d'affaires d'environ 500 M€/an.

La ressource Orb a permis également le développement d'une activité touristique sur le littoral audois dont les retombées sont estimées à 300 M€/an.

L'agriculture irriguée représente, quant à elle, 11% des surfaces agricoles du bassin. Un tiers de ces surfaces irriguées concerne des cultures qui n'auraient pu pour l'essentiel se développer sans eau (maraîchage et arboriculture notamment), les deux autres tiers étant consacrés à la vigne. Le poids économique des filières correspondantes est important sur un territoire très faiblement industrialisé où la valeur de la production agricole totale (irriguée et non irriguée) s'élève à 113 M€/an.

Enfin, les milieux aquatiques, quand ils sont en bon état, sont le support de nombreuses activités de loisirs (canoë kayak, randonnée, baignade, pêche, etc.). Au delà de leur rôle dans l'identité du territoire, ces activités génèrent des retombées économiques d'autant plus importantes qu'elles concernent, en général, les territoires de l'amont du bassin, les moins favorisés en termes d'activités économiques. Les retombées annuelles s'élèvent à environ 2 M€/an pour les activités de type canoë kayak, pêche, baignade, et jusqu'à une dizaine de millions d'euros pour la randonnée.

L'importance de la ressource en eau et de la qualité des milieux aquatiques dans la création de ces richesses est insuffisamment perçue et mériterait d'être mieux valorisée pour soutenir les politiques de protection et de restauration des milieux aquatiques.

Une facture d'eau qui pèse relativement lourd sur les ménages, pénalisant les investissements futurs dans les équipements eau

Le territoire du bassin se caractérise par une situation économique relativement défavorable. La part des foyers fiscaux non imposables est ainsi largement supérieure à la moyenne nationale et les revenus moyens par commune systématiquement inférieurs à la moyenne nationale.

Dans ce contexte, la facture eau des ménages pèse relativement lourd dans leur budget alors même que le prix de l'eau se situe dans la moyenne départementale et du bassin RMC. Pour certaines communes, en particulier les petites communes de l'amont du bassin, la part de la facture eau dépasse le seuil des 2% (référence OCDE) et si on considère les ménages les plus défavorisés la facture représente en moyenne près de 4% de leur budget.

Cette situation interroge à terme les capacités financières de certaines communes à investir dans les équipements liés à l'AEP et l'assainissement, d'autant que les taux des aides publiques sont en baisse. Les difficultés concernent en particulier les zones rurales du haut bassin, où l'enjeu de préservation des milieux aquatiques est fort compte tenu de leur valeur patrimoniale.

II. LE PARTAGE DE L'EAU

3 enjeux principaux ressortent du diagnostic sur cette thématique

- Le partage de l'eau mieux équilibré pour les milieux aquatiques
- La prise en compte de la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire, dans un contexte d'augmentation de la demande et d'évolution des contraintes sur l'offre, pour une meilleure adéquation du développement aux ressources et milieux
- La construction d'une gouvernance inter SAGE pour contribuer au partage de l'eau et pour une meilleure cohérence des politiques de gestion quantitative

Ces enjeux renvoient à deux principaux leviers d'action pour le SAGE, des leviers politiques et organisationnels.

Politiques car la question du partage de l'eau – entre usagers et en tenant compte des milieux aquatiques – sur le bassin versant de l'Orb, est étroitement liée aux enjeux d'aménagement du territoire auxquels les politiques de l'eau sont généralement soumises. Dès lors, porter un discours du point de vue de la gestion de l'eau sur les questions d'aménagement du territoire, même s'il n'est que technique, nécessite une posture politique adéquate. L'organisation des acteurs et plus généralement de la gouvernance locale autour de la gestion quantitative vient en complément de ce premier levier. La gestion quantitative de l'Orb qui bénéficie à différentes catégories d'usagers et différents territoires manque en effet de lieu de débat à l'échelle des territoires concernés. La construction d'une gouvernance inter SAGE apparaît ainsi comme un enjeu en soi.

LA SITUATION ACTUELLE

Un bassin naturellement productif, mais classé déficitaire par le SDAGE, comme toutes les ressources voisines

Le bassin de l'Orb bénéficie naturellement d'une bonne hydraulité à l'étiage, qui le place parmi les plus productifs en étiage de l'arc méditerranéen ; cette productivité naturelle est liée à la pluviométrie du haut bassin et aux apports des systèmes karstiques. La situation est différente sur les affluents de l'Orb et le Libron, dont les débits d'étiage sont naturellement modestes, voir nuls en année sèche sur certains linéaires.

L'hydrologie favorable de l'Orb est renforcée par les équipements BRL - chaîne barrage des Monts d'Orb / Réals / Pont Rouge - qui permettent des prélèvements en eau de surface pour des usages AEP et irrigation dans et hors le périmètre Orb - Libron.

L'hydrologie de l'Orb est également influencée par les lâchers en provenance du barrage de Laouzas sur l'Agout (versant atlantique). Ce transfert qui se fait dans le Jaur à proximité de la confluence avec l'Orb, représente 20% des apports annuel du bassin, avec une contribution nettement plus faible en période estivale.

Les infrastructures BRL et VNF placent la ressource Orb au centre de plusieurs interactions avec l'Aude, l'Etang de Jouarres, et le Canal du Midi. Dans ce schéma hydraulique complexe, les volumes échangés ne sont pas bien connus, ce qui est pénalisant pour la gestion quantitative, en particulier sur le secteur stratégique Réals - aval Béziers ; en effet, ce secteur concentre les principales pressions de prélèvement sur l'Orb, et c'est aussi là que portent les exigences du SDAGE en termes de respect des Débits Objectifs d'Etiage.

La nappe alluviale de l'Orb, entièrement dépendante des débits de l'Orb, est la ressource souterraine la plus sollicitée, devant les aquifères karstiques et la nappe astienne.

Le bassin de l'Orb, sa nappe alluviale, et toutes les ressources voisines - nappe astienne, bassins de l'Aude et de l'Hérault - sont classés par le SDAGE comme ressources déficitaires, nécessitant des actions de résorption du déséquilibre quantitatif.

Des équipements structurants hérités des politiques d'aménagement des années 60, à l'origine d'un partage de la ressource Orb entre territoires Orb-Libron et Aude

Les infrastructures hydrauliques du bassin, actuellement gérées par BRL, ont été mises en place suite à la Mission Racine pour l'aménagement du littoral languedocien en faveur du tourisme de masse et à la création de la CNABRL dans le but de diversifier l'agriculture.

Parmi les différents équipements en place, la station de pompage de Réals dessert en eau potable des collectivités en amont de Béziers et 13 communes du littoral audois, soit une population permanente de 33 000 habitants, et une population estivale maximale de 215 000 personnes, située à 86 % sur le département de l'Aude.

Les prélèvements de BRL à Réals sont compensés par les lâchers du barrage. De fait, la variation des prélèvements de BRL n'a aucune incidence négative sur le fonctionnement de l'Orb.

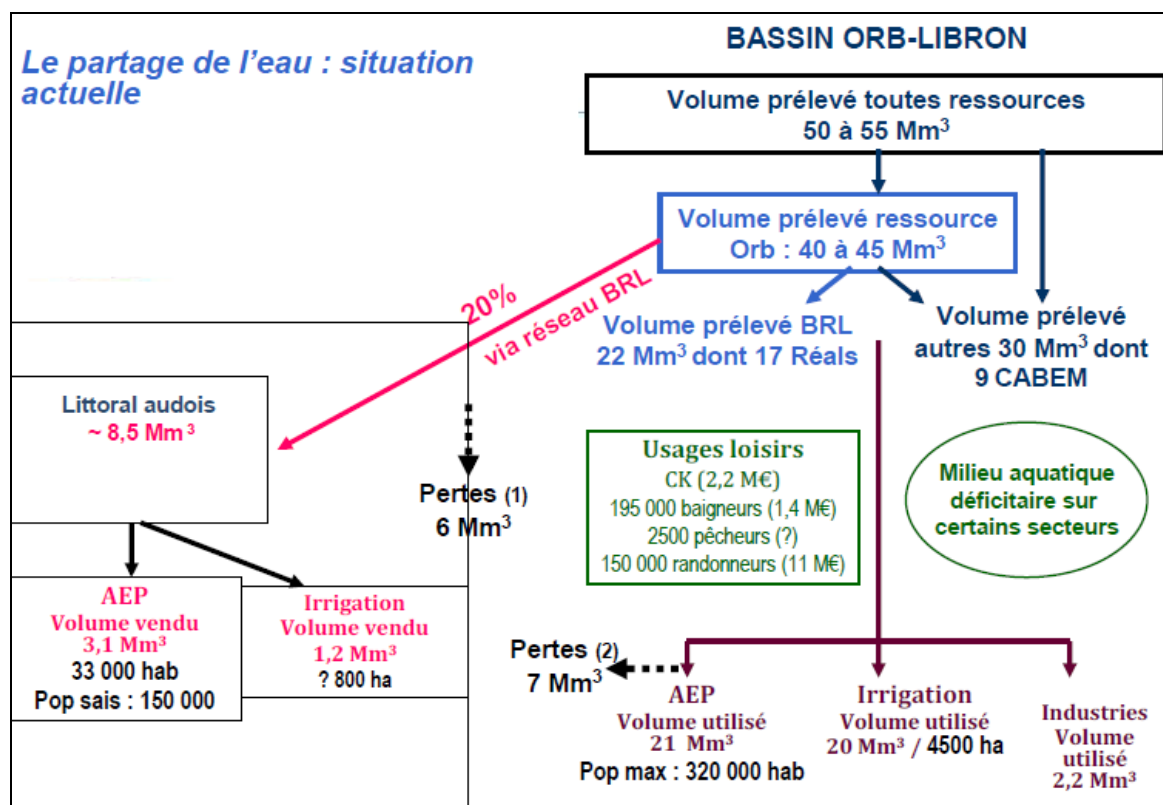
La prise d'eau de Réals et les 3 autres stations de pompage de BRL desservent également des périmètres irrigués, situés dans le bassin Orb-Libron et côté audois (surface irriguée estimée à 4000 ha).

Malgré un net recul des souscriptions agricoles depuis les années 80, le prélèvement de Réals a connu une augmentation constante depuis les années 70, liée à l'augmentation des volumes vendus aux communes audoises pour l'AEP ; mais les volumes prélevés semblent se stabiliser depuis 2004-2005, en parallèle avec une baisse des volumes vendus pour l'AEP dans le bassin de l'Orb (notamment baisse des ventes au SIVOM d'Ensérune) ; selon BRL, l'amélioration des rendements sur les conduites AEP en aval de Puech de Labade pourrait aussi expliquer la stabilisation des prélèvements.

Au total, les volumes prélevés par BRL pour l'ensemble des usages s'établissent ces dernières années autour de 20 Mm³/an, et les volumes vendus sont en moyenne de 12 Mm³/an. L'écart entre le volume prélevé et vendu semble relativement élevé ; à titre indicatif, cet écart représente un débit fictif continu de l'ordre de 250 l/s.

La moitié des volumes annuels vendus sont utilisés pour l'irrigation agricole, et un tiers pour la potabilisation. Les volumes vendus dans l'Aude représentent 37 % des volumes totaux vendus et sont destinés majoritairement à l'usage AEP.

Le partage de la ressource Orb se fait à 80/20 entre le territoire Orb Libron (et ses marges) et le territoire audois.



(1) Pertes sur réseau BRL et réseaux AEP des communes desservies à partir de la prise de Réals

(2) Pertes de l'ensemble des réseaux AEP des communes du périmètre Orb-Libron

Schéma récapitulatif du partage des ressources en eau du bassin Orb Libron (Mm³/an)

L'AEP : une forte mobilisation de la nappe alluviale de l'Orb

Si on considère l'ensemble des ressources du bassin Orb-Libron (cours d'eau, nappe alluviale Orb, aquifères karstiques, nappe astienne), celles-ci couvrent actuellement les besoins en eau d'une population maximale totale de 588 000 personnes, un tiers de cette population se trouvant dans le département de l'Aude, pour un prélèvement total de 27 Mm³/an.

Parmi ces différentes ressources, la **nappe alluviale de l'Orb** joue un rôle très important avec 12,5 Mm³ prélevés en 2010. Elle est exploitée par une quinzaine de captages comptant parmi les plus importants du bassin Orb-Libron, dont les champs captants de la CABM. Elle est également utilisée par la CABM pour le délestage des captages AEP dans l'Astien de 3 communes du bassin (Sauvian, Sérignan et Valras). Les communes du Libron sont aussi largement dépendantes de la ressource Orb.

Les prélèvements AEP, toutes ressources confondues, ont considérablement augmenté sur les dernières décennies : + 50 % sur la période 1987-2010. Si l'augmentation des prélèvements de la CABM est restée modeste (+ 6 % sur la période), celles du captage de Réals et des autres captages AEP du bassin a été importante.

Les rendements des réseaux AEP des communes du périmètre Orb-Libron sont globalement inférieurs aux moyennes de référence, ce qui occasionne une perte globale de l'ordre de 7 Mm³/an (hors pertes réseau Réals). On manque de données récentes sur les rendements des réseaux AEP des communes audoises desservies par le réseau de Réals.

L'irrigation, un usage largement assuré par les équipements BRL mais un impact notable des béals d'irrigation sur les affluents de l'Orb

Le réseau BRL dessert, dans les plaines, près des $\frac{3}{4}$ des surfaces irriguées. Les deux tiers sont des vignes ; le maraîchage représente 15 % et l'arboriculture et les cultures céréalières 8 % chacune.

Sur l'Orb amont et les affluents, les surfaces irriguées sont modestes (moitié surfaces agricoles et moitié jardins) et les besoins sont principalement couverts par des béals d'irrigation.

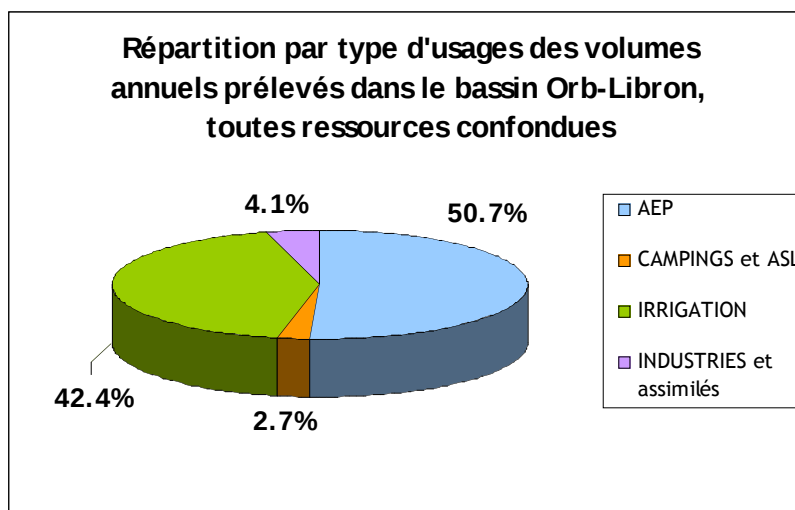
150 béals ont été recensés, dont les deux tiers en activité ; les prélèvements sont disproportionnés par rapport aux besoins effectifs des cultures et l'impact sur les débits des cours d'eau est notable. Des démarches d'amélioration de la connaissance des canaux d'irrigation et d'optimisation des prélèvements ont été engagées par le SMVOL, d'abord sur la Mare, puis sur les bassins du Vernazobre et du Jaur, et enfin sur l'Orb amont.

Sur la Mare, des aménagements « rustiques » et peu onéreux ont été réalisés, en concertation étroite avec les usagers ; ils ont permis une économie de 60 % des volumes.

Bilan des prélèvements : une contribution très majoritaire de l'Orb et sa nappe surtout en période estivale, où le poids de l'irrigation est prépondérant

Le volume total prélevé dans le périmètre du SAGE en situation actuelle pour l'ensemble des usages - toutes ressources comprises - se situe entre 50 et 55 Mm³/an (variations essentiellement dues à l'influence des conditions climatiques).

USAGE	Volumes prélevés en millions de m ³ /an	
	Toutes ressources	Ressource ORB
AEP	27	19
CAMPINGS et ASL	1.43	0
IRRIGATION	20 à 25	20 à 25
INDUSTRIES et assimilés	2.2	1.5
TOTAL	50 à 55	40 à 45



En regard des volumes annuels, l'usage AEP domine avec près de 51 % des volumes prélevés, contre 42 % pour l'irrigation.

Si on considère les débits moyens journaliers prélevés en juillet, la contribution de l'irrigation devient dominante, avec 62 % du débit total prélevé sur le territoire, contre 33 % pour l'AEP.

Le poids des forages domestiques est très mal connu sur le territoire. S'il n'est probablement pas déterminant en regard des volumes importants mobilisés pour les principaux usages collectifs, il peut être significatif à l'échelle de petites ressources locales (nappe du Libron par exemple).

LES ENJEUX LIES A LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU

Une sollicitation importante des ressources en eau, qui se répercute sur l'état écologique des milieux aquatiques

En situation actuelle, les usages AEP / tourisme / irrigation du territoire du SAGE et du littoral audois sont globalement satisfaits, y compris en période de crise, mais parfois au détriment des milieux, et génèrent des revenus importants.

Les retombées annuelles du tourisme sont ainsi estimées à 500 M€ pour le bassin Orb-Libron, principalement liées à l'activité touristique du littoral et 300 M€ pour le littoral audois, qui ne sauraient être possibles sans l'apport d'eau potable.

L'activité agricole est également largement dépendante de l'irrigation, en particulier pour les systèmes de production en arboriculture et maraîchage ; depuis quelques années la profession agricole considère que l'irrigation est devenue nécessaire à la rentabilité économique de certains systèmes viticoles.

L'impact des prélèvements actuels sur les milieux aquatiques est fort : en prenant en compte les apports naturels et ceux du barrage des Monts d'Orb, la ressource en eau du bassin est sollicitée à hauteur de 63 % en étiage marqué (QMNA5). Cette pression a des conséquences sur la qualité écologique des cours d'eau : pour un étiage quinquennal sec, les besoins du milieu aquatique ne sont pas satisfaits sur les affluents de l'Orb ainsi que sur l'Orb en aval du seuil de Bagnols.

Or ces milieux jouent également un rôle important sur le territoire de par leur attractivité tant en termes de cadre de vie que de retombées socio-économiques. Les usages de loisirs qui valorisent les milieux aquatiques génèrent en effet des retombées économiques, certes de moindre ampleur que le tourisme du littoral, mais qui concernent plutôt les territoires amont du bassin, les plus défavorisés en matière d'activités économiques.

Des tendances lourdes qui vont accroître la tension sur les ressources et les milieux aquatiques ...

Dans l'objectif de l'atteinte du bon état des cours d'eau, le SDAGE impose le respect des Débits Objectifs d'Etiage (DOE), en particulier sur 3 points de référence situés à l'aval de Réals, à Pont Doumergue et à l'aval de Pont Rouge.

En situation future, **la contrainte de débit va augmenter en aval de Béziers**, en lien d'une part avec l'extension prévue de la station d'épuration de la CABM (200 000 équivalent-habitants en 2030 contre 130 000 actuellement) et d'autre part avec l'exigence de respect des Débits Objectifs d'Etiage (DOE). Ainsi, les simulations effectuées pour la situation future 2030 indiquent que le débit en aval du rejet de la station d'épuration devra être au minimum de 2,4 m³/s pour atteindre le bon état écologique.

En parallèle, de nouvelles augmentations des besoins en eau sont prévues, du fait de la poursuite de la croissance démographique (la CABM prévoit un doublement de son prélèvement actuel à l'horizon 2030), du développement des besoins pour l'irrigation, ces augmentations étant potentiellement intensifiées par l'évolution climatique.

Concernant l'irrigation de la vigne, les nouveaux cépages destinés à améliorer la qualité du vin, plus gourmands en eau, ont déjà occasionné une augmentation des besoins. L'irrigation qualitative de la vigne, destinée à stabiliser les productions en qualité et quantité et à favoriser ainsi la standardisation du vin pour le marché international, génère une augmentation de la demande en eau, dans des proportions aujourd'hui mal cernées.

Par ailleurs, une augmentation des besoins de délestage de l'Astien est possible ; en effet, une dégradation de la situation n'est pas à exclure sur la nappe astienne, toujours en déséquilibre quantitatif avec une poursuite de la baisse piézométrique dans certains secteurs du littoral. Or, si les besoins en eau de Sauvian - Sérignan - Valras augmentent, la demande en eau complémentaire ne pourra pas être couverte par l'Astien.

Les politiques de développement du littoral audois (notamment projets d'urbanisation autour de Leucate), définies dans le SCOT du Narbonnais, pourront également avoir des répercussions sur la ressource Orb, dans une proportion qu'il conviendra de préciser.

... et interrogent la compatibilité entre gestion de l'eau et aménagement du territoire

La gestion quantitative un enjeu d'aménagement du territoire

Le partage de l'eau renvoie donc à des visions de développement du territoire, et au caractère irréversible de ces politiques, qui conduisent à un accroissement de la demande en eau qu'il faut trouver les moyens de satisfaire.

Il en ressort des difficultés de compatibilité voire des incohérences entre l'injonction réglementaire (visant le bon fonctionnement des milieux) qui implique de **plafonner les prélèvements dans la ressource** et les **politiques de développement des territoires** qui planifient la poursuite de l'urbanisation et ne relaient pas explicitement ces impératifs.

Des marges de manœuvre pour répondre aux besoins en eau futurs, tout en tenant compte des besoins des milieux aquatiques ?

A moyen terme, des marges de manœuvre sont cependant sans doute possibles pour répondre à l'augmentation de la demande en eau qui se profile, en dégagant de la ressource supplémentaire via la mobilisation de la réserve dans le barrage des Monts d'Orb, les efforts économies d'eau et l'amélioration des performances des réseaux.

Sur ce dernier point cependant, le contexte d'une crise qui se prolongerait fait peser des incertitudes quant aux capacités financières des communes à entretenir les réseaux AEP et atteindre les objectifs de rendements fixés par la nouvelle réglementation. Peu de communes jusqu'à présent anticipent le renouvellement des réseaux (la même remarque peut être faite pour les réseaux assainissement et l'impact sur la qualité des eaux).

Sur le territoire du SAGE, le poids de la facture d'eau est, par ailleurs, déjà relativement élevé dans un territoire où la part des foyers fiscaux non imposables est largement supérieure à la moyenne nationale comme les revenus moyens. Pour 34 communes, le poids de la facture d'eau dans les budgets des ménages est ainsi supérieur à 2%. Un optimum économique est donc à considérer compte tenu notamment de l'incidence sur le prix de l'eau et de ses possibles répercussions sociales et environnementales, avec notamment le risque de voir augmenter le nombre des forages domestiques avec l'augmentation du prix de l'eau. Une meilleure connaissance des marges de manœuvre budgétaires des communes s'avère nécessaire et renvoie à une analyse plus fine des déterminants du prix de l'eau.

De manière plus globale à l'échelle du territoire SAGE, les marges de manœuvre économiques permettant de mieux prendre en charge les enjeux liés à l'eau pourraient être objectivées par une analyse des modes de recouvrement des coûts pour l'ensemble des usages.

A plus long terme, les études récentes montrent que les effets du changement climatique réduisent fortement la marge de manœuvre qui existe actuellement en termes de gestion du stock de la retenue des Monts d'Orb.

La concrétisation du projet Aqua Domitia permettrait de moins solliciter la ressource Orb pour l'Aude principalement, c'est pourquoi certains acteurs de l'Orb y sont favorables, cependant il existe de fortes incertitudes sur l'échéance de réalisation de ce projet.

Enfin, les marges de manœuvre étant bien moindres sur le Libron et les affluents, la réponse à l'accroissement des besoins sur ces secteurs est dès aujourd'hui très problématique.

Au final, malgré les équipements en place, la question du partage de l'eau reste donc centrale à moyen et long terme sur le territoire du SAGE.

Une nécessaire gouvernance à construire

Face à ces enjeux, le SMVOL a engagé **une étude de détermination des volumes maximum prélevables** qui analysera différents scénarios d'utilisation de la ressource Orb en fonction des hypothèses de développement des territoires, et apportera des éléments à la CLE dans le but d'établir la répartition par usages des volumes prélevables.

Cependant la répartition future de la ressource Orb ne peut être établie sans coordination avec les acteurs en charge de la gestion des ressources voisines (Astien, Aude, Hérault), et du territoire audois, usager de la ressource Orb.

Or on constate une **absence de gouvernance adaptée à la répartition durable des ressources en eau entre les différents territoires**. L'inter-SAGE, qui reste à formaliser, apparaît comme la seule voie. Les acteurs des territoires qui exploitent la même ressource ou des ressources interdépendantes doivent d'abord se mettre d'accord sur des objectifs communs.

En conclusion, il apparaît que les évolutions en termes d'augmentation de la demande en eau et de réchauffement climatique peuvent remettre en cause, à moyen et long termes, le relatif équilibre entre usages et accentuer la pression sur les milieux.

La question du partage de l'eau renvoie sur ce territoire, plus qu'ailleurs, à des questions de mode de développement territorial. Elle interroge également la gouvernance à mettre en place pour une répartition durable de la ressource, et des efforts qui l'accompagnent, entre les différents territoires, entre les usages et en tenant compte des besoins des milieux aquatiques.

III. LA QUALITE DES EAUX

4 enjeux principaux ressortent du diagnostic sur cette thématique

- La capacité des communes à renouveler les équipements d'assainissement
- La généralisation et la pérennité des actions de réduction des pollutions diffuses
- La connaissance et la prise en charge de la pollution toxique
- La compatibilité de la qualité de l'eau avec les usages de loisirs

Sur cette thématique, les enjeux s'inscrivent dans une logique de « faire plus » avec la poursuite et l'élargissement des chantiers déjà engagés en matière d'amélioration de la qualité de l'eau (équipements d'épuration, contractualisation avec les agriculteurs pour réduire les pollutions diffuses)- voire l'ouverture de nouveaux dossiers (pollution toxique). Outre les enjeux d'atteinte du bon état, il s'agit de rendre compatible la qualité de l'eau avec les usages de loisirs. Cette logique renvoie en particulier à des questions de moyens économiques et financiers - quelle solidarité, quelle mutualisation entre usagers, entre collectivités - et de prise en charge technico-politique des nouvelles problématiques traitées.

LA SITUATION ACTUELLE

Des pollutions domestiques résorbées, avec quelques problèmes résiduels

La pollution domestique est bien traitée sur le territoire de l'Orb et du Libron grâce aux investissements réalisés lors des Contrats de rivière successifs. Ainsi, la très grande majorité des stations d'épuration (96 % de la capacité épuratoire globale) a des performances satisfaisantes. En outre, de nombreux rejets directs d'eaux usées non traitées ont été supprimés. Concernant l'assainissement non collectif, les diagnostics sont en cours pour les installations répertoriées.

Les actions réalisées par les collectivités dans le cadre des Contrats de rivière se sont traduites par une amélioration progressive de la qualité des eaux, notamment sur la basse vallée de l'Orb (travaux importants d'assainissement lors du premier Contrat Orb) et sur les affluents de l'Orb.

Néanmoins, des dégradations ponctuelles, survenant notamment par temps de pluie, subsistent, affectant en particulier la qualité sanitaire de plusieurs sites de baignade ainsi que certains captages AEP (contaminations bactériennes).

Ces problèmes résiduels d'assainissement (dysfonctionnements de stations d'épuration, hameaux non assainis, rejets directs au milieu) sont identifiés. Ils sont principalement situés sur la partie amont du bassin (Orb en amont de sa confluence avec le Vernazobre, Mare, Jaur, Graveson) et concernent généralement des communes de petite taille, disposant d'une capacité financière réduite.

Les réseaux partiellement unitaires de certain centres urbains, en particulier celui de Béziers, sont à l'origine d'apports de pollution par temps de pluie.

Des contaminations par les produits phytosanitaires affectant la plaine de l'Orb

La présence de produits phytosanitaires impacte les eaux superficielles et souterraines de la partie aval du bassin : cours d'eau de la plaine viticole et leur nappe alluviale, quelques sources ainsi que, plus localement, la nappe astienne.

33 captages AEP, concernant 23 communes, sont affectés par des contaminations par les pesticides, de manière plus ou moins récurrente, tout en conservant leur aptitude à la potabilisation. Les captages les plus impactés par la présence de pesticides sont localisés en nappe alluviale de l'Orb (à Cazouls-lès-Béziers et Murviel-lès-Béziers) et du Libron à Lieuran-les-Béziers (notamment le Puits de Bassan). Les molécules les plus fréquemment retrouvées correspondent à des herbicides interdits d'utilisation depuis plusieurs années : triazines, diuron.

Ces contaminations par les pesticides induisent un risque de non atteinte de l'objectif de bon état chimique pour les masses d'eau, notamment pour les alluvions de l'Orb aval et du Libron et font peser un risque sur la potabilisation des eaux brutes.

Elles témoignent de l'impact des activités agricoles (notamment viticole) sur les moyenne et basse vallées, mais peuvent aussi localement être liées à des pratiques non agricoles (utilisation par les collectivités, les particuliers, l'entretien des infrastructures de transport, la démoustication, etc.).

Plusieurs démarches ont été engagées sur le territoire afin de réduire les pratiques à risques, à destination des utilisateurs de produits phytosanitaires (agricoles et non agricoles). Certaines de ces démarches peuvent concerner l'ensemble du territoire : programme Ecophyto 2018, collecte des emballages, plans communaux d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles....

La mise en place de Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) concerne quant à elle uniquement les territoires identifiés comme prioritaires, sur lesquels existe un enjeu AEP, et se fait dans le cadre des plans d'actions dans les zones de protection des aires d'alimentation des captages (ZPAAC), classés prioritaires par le SDAGE et le Grenelle de l'Environnement. Ces MAET prennent alors la forme d'un engagement contractuel sur 5 ans et sont financés à part égale par l'Agence de l'Eau et l'Europe.

La micropollution : un héritage du passé... mais aussi des pollutions plus récentes voire émergentes

Plusieurs types de micropolluants ont été détectés dans les eaux du bassin de l'Orb et du Libron, avec des origines différentes, héritées des anciennes exploitations minières sur la partie amont du territoire ou d'activités plus récentes, principalement centrées autour de Béziers.

En effet, la présence de métaux lourds (notamment arsenic) sur la tête du bassin versant de l'Orb, en aval du barrage des Monts d'Orb, trouve son origine probable dans les

anciennes activités minières implantées dans ce secteur, présentant des risques de relargage de métaux lourds. Des opérations de confinement des stocks en fond de retenue ont été réalisées lors de la vidange décennale du plan d'eau, en 2004-2005. Par ailleurs, les sous-sols étant naturellement chargés en métaux lourds, une part de ces contaminations peut être liée au fond géochimique naturel qu'il est à ce jour difficile de distinguer d'un réel phénomène de pollution.

Sur la partie aval du bassin, notamment sur l'Orb, des contaminations par des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) ont été observées, résultant des activités urbaines et industrielles dans le biterrois. Une étude des sources de pollution non domestiques sur le territoire de la CABM établit une liste des activités polluantes sur son territoire.

Les résidus médicamenteux constituent des sources de pollutions des eaux encore peu mesurées en France. Leur présence sur le périmètre du SAGE est probable, notamment à l'aval de Béziers, la station d'épuration recevant les effluents d'établissements de santé (hôpital, cliniques, centres de dialyses, etc. ...).

L'hydromorphologie en tant que facteur influençant l'état écologique des cours d'eau

Les caractéristiques hydromorphologiques conditionnent la qualité et la diversité des habitats aquatiques et donc l'état écologique des cours d'eau. Elles influencent aussi la qualité physico-chimique, via le potentiel de dilution et d'auto-épuration.

Sur les bassins de l'Orb et du Libron, il apparaît clairement que les altérations hydromorphologiques sont un facteur important de la dégradation de l'état écologique sur un linéaire relativement important de l'Orb, de ses affluents aval et du Libron. Les principaux impacts observés portent sur l'hydrobiologie (banalisation des milieux entraînant une diminution des habitats impactant notamment la faune piscicole et les invertébrés) et la qualité physico-chimique ; certaines altérations hydromorphologiques (ralentissement des écoulements du aux obstacles, réduction et réchauffement de la lame d'eau, limitation des échanges avec la nappe et les annexes fluviales, etc.) favorisent en particulier les phénomènes d'eutrophisation.

LES ENJEUX LIES A LA QUALITE DES EAUX

Des difficultés attendues pour le respect de l'objectif de bon état et de non dégradation de l'état des eaux ...

L'amélioration et la préservation de la qualité des eaux passe par la résolution des quelques problèmes d'assainissement résiduels mais aussi par le maintien des performances des équipements : stations d'épuration et réseaux d'assainissement. Les « points noirs » concernent des petites communes à faibles capacités financières, qui pourront difficilement supporter les investissements nécessaires ni l'augmentation induite sur le prix de l'eau. Le Conseil général de l'Hérault a réalisé récemment une étude visant à identifier les filières rustiques économiquement adaptées à ces situations.

De façon plus générale, une incertitude pèse sur le maintien des aides publiques à moyen ou long terme, notamment celles du département, et donc sur la capacité des communes à renouveler les équipements d'assainissement (et d'AEP).

En outre, les perspectives d'évolution démographique laissent présager une augmentation des rejets de pollution, qui pourrait, à une échéance même brève, menacer l'atteinte du bon état et potentiellement sur certains secteurs, dégrader la qualité.

... et pour la pérennité et le développement des actions de réduction des pollutions diffuses

Les programmes d'actions visant la réduction des pollutions par les pesticides sont jusqu'à présent tous focalisés sur quelques secteurs à enjeu AEP définis comme prioritaires (captages prioritaires SDAGE / Grenelle et, par extension, bassin versant du Taurou, bassin pilote de la CERPE). Or, 33 captages sont concernés par des contaminations par les pesticides, notamment en partie aval du bassin.

Il s'avère difficile d'impulser une dynamique de lutte contre les pollutions diffuses hors des bassins d'alimentation des captages AEP prioritaires, et quasiment impossible en l'absence d'enjeu AEP. Le risque est par conséquent de ne pas atteindre les objectifs de bon état chimique à l'échelle des masses d'eau, en dehors des eaux captées pour l'AEP.

Par ailleurs, les MAET constituent un engagement contractuel d'une durée limitée (5 ans), sans certitude, au terme de la période de financement, quant au maintien des actions mises en œuvre. Dans le but d'assurer la viabilité économique des mesures environnementales sur le long terme, le Contrat de rivière Orb-Libron prévoit une opération en faveur du développement et de la pérennisation de filières agricoles dont les pratiques sont compatibles avec la préservation de la ressource en eau, tout en garantissant la vente de leurs productions.

La problématique pesticides a par ailleurs des implications économiques : une estimation du surcoût qu'impliquerait un traitement des pesticides, réalisée sur 13 secteurs à enjeu AEP, montre que cette pollution générerait un surcoût pour le consommateur a minima de 21 €/habitant et par an soit 15 % de sa facture d'eau.

Une meilleure connaissance et prise en charge de la pollution toxique

A ce jour, les phénomènes de micropollution toxique (substances dangereuses ciblées par la DCE notamment) demeurent insuffisamment connus. Plusieurs sources ont été identifiées (anciennes mines, industries...), mais les mécanismes de contamination des eaux et leur ampleur sont difficiles à mettre en évidence, par manque de données.

Une des sources potentielles importantes est la pollution pluviale urbaine. Or, à l'exception de la CABM, qui cherche à réduire les rejets du réseau unitaire de Béziers et à approfondir sa connaissance sur les rejets non domestiques, il n'y a pas de projet de traitement des pollutions pluviales urbaines sur le périmètre du SAGE.

En ce qui concerne les risques liés aux anciennes mines, l'efficacité du confinement des déchets de la retenue des Monts d'Orb ainsi que les possibles pollutions résiduelles, par ruissellement, restent à évaluer. Un chantier va être lancé par l'Agence de l'eau sur les

masses d'eau déclassées (y compris celles de la partie amont du bassin de l'Orb) afin de distinguer les pollutions, du fond géochimique naturel.

Enfin, parmi les pollutions émergentes encore méconnues figurent les pollutions médicamenteuses ; une étude spécifique est prévue sur cette thématique dans le cadre du contrat de rivière 2011-2015 au niveau de la station d'épuration de Béziers.

Des problématiques à traiter pour la satisfaction des usages de loisirs

La baignade, bien que peu organisée, est bien développée sur le bassin ; cet usage nécessite une qualité sanitaire conforme aux exigences réglementaires. Or, au cours des dernières années, 6 sites de baignade, représentant plus de 100 000 sorties par an en termes d'activité, ont été impactés par des contaminations bactériennes sur la partie haute de l'Orb, la Mare et le Jaur.

Les problèmes localisés de contaminations bactériennes devraient être résolus par la mise en œuvre des plans d'actions prévus dans les profils de baignade.

Les activités récréatives dans leur ensemble (baignade, canoë, pêche, randonnées, etc.), sont favorisés par le bon état écologique des cours d'eau.

En l'état actuel, la mauvaise qualité de certaines baignades en cours d'eau, la faiblesse des débits sur certains affluents, les problèmes d'eutrophisation, couplés au manque d'organisation des usages (manque d'hébergements, de structuration du tourisme vert) limitent les retombées économiques mais également le potentiel récréatif de loisirs de proximité.

Les activités touristiques de la frange littorale sont d'une ampleur sans commune mesure avec celles de l'arrière-pays. La qualité des baignades y est bonne depuis des années. Il convient de souligner que les actions menées sur l'ensemble du périmètre du SAGE en termes de réduction des pressions polluantes bénéficient au littoral et à ses usages. Les retombées économiques liées à cette activité sont estimées à 420 M€ soit 86 % des retombées touristiques du territoire du SAGE. De manière générale, le tourisme représente 20 % des emplois du bassin essentiellement concentrés sur le littoral.

IV. LES ALTERATIONS DE LA DYNAMIQUE FLUVIALE

Un enjeu principal ressort du diagnostic sur cette thématique encore relativement peu visible et peu prise en charge sur le territoire

- Le développement d'une **stratégie de préservation et restauration de la dynamique fluviale à l'échelle du bassin**, en synergie avec les autres thématiques

Il s'agit ici d'engager une planification stratégique de la préservation et de la restauration de la dynamique fluviale justifiée d'une part par le caractère synergique de cette thématique avec tous les autres thèmes de la gestion de l'eau et d'autre part par l'actuelle absence de vision globale sur le bassin versant des actions à mener et de leur intégration dans les territoires.

LA SITUATION ACTUELLE

Des altérations hydromorphologiques héritées des aménagements et des activités du passé ...

Les extractions massives de matériaux alluvionnaires (années 60 et 70) ont provoqué des altérations quasi irréversibles du fonctionnement hydromorphologique : abaissement des profils en long (2 à 4 m) et des niveaux piézométriques de la nappe alluviale, érosions régressives et déstabilisation des berges ; les secteurs concernés sont la Mare aval, l'Orb d'Hérépian au Poujol et de Réals à Béziers, ainsi que les parties aval du Vernazobres et du Taurou, le Bitoulet à Lamalou, le Vèbre à Bédarieux.

D'autres modifications hydromorphologiques sont dues aux aménagements lourds réalisés pour la lutte contre les inondations, principalement sur l'Orb entre l'amont de Béziers et le débouché en mer. Le Libron et certains affluents de l'Orb (Taurou, Lirou) ont fait l'objet d'interventions drastiques de recalibrage, de confortement de berges et d'endiguements. Ces aménagements se sont soldés par des dégradations notables de la qualité physique et biologique des cours d'eau.

Par ailleurs, le bassin Orb - Libron comporte 150 seuils ou barrages pour des usages divers. Une forte densité d'ouvrages caractérise notamment l'Orb amont, la Mare, le Jaur, le Vernazobres et le Libron. Certains sont équipés de prises d'eau (béals) pour l'irrigation agricole ou l'arrosage des jardins ; d'autres sur la moyenne vallée, servent au maintien de la nappe alluviale de l'Orb sollicitée pour l'AEP ; de nombreux ouvrages sont dégradés ou n'ont plus d'usage.

L'ouvrage le plus impactant du point de vue hydromorphologique et écologique est le barrage des Monts d'Orb : cloisonnement total du cours d'eau, perturbation de la dynamique naturelle de transport solide. Cet ouvrage est cependant situé en tête de bassin versant et n'intercepte que 8% de la surface du bassin versant de l'Orb. Enfin, les lâchers de l'usine de Montahut, qui fluctuent entre 0 et 20 m³/s, génèrent de fortes et rapides variations de débit et de hauteur, perturbantes pour les milieux aquatiques sur la partie aval du Jaur et l'Orb.

Des actions en cours pour le rétablissement de la continuité écologique

Le territoire du SAGE Orb-Libron est prioritaire pour la restauration du transit sédimentaire, la restauration de la diversité morphologique des milieux, et la restauration de la continuité biologique amont/aval.

Dans le cadre du **plan national d'action pour la restauration de la continuité biologique** des cours d'eau, 14 ouvrages prioritaires ont été identifiés sur le bassin de l'Orb : 10 en priorité P1 (travaux à engager avant 2012) et 4 en priorité P2 ; parmi les 14 ouvrages, 5 sont ciblés par le Grenelle de l'Environnement : Malhaute, Tabarka, Moulin de Bagnols, Pont Rouge et Moulin St Pierre.

Les dispositifs de franchissement ont été mis en œuvre par la CABM sur les seuils de Bagnols et Tabarka et sur le seuil de la Malhaute par le Conseil Général. Les projets de restauration de la continuité sont en cours sur les ouvrages de Pont Rouge et Saint Pierre et sur le seuil de la Tréboulène (Lamalou-les-Bains).

Par ailleurs, dans le cadre de la révision des classements des cours d'eau au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement, L'Orb en amont de la confluence avec le Taurou et la majorité des affluents de la partie amont du bassin sont proposés au classement en liste 1 (tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique est interdit), tandis que l'Orb en aval de la confluence avec le Taurou est proposé au classement en liste 2 (les ouvrages existants doivent être aux normes).

Un territoire bien structuré pour l'entretien des cours d'eau, mais une prise en charge émergente de la restauration de la dynamique fluviale

Dix structures maîtres d'ouvrage des travaux de restauration - entretien des cours d'eau, couvrent la quasi-totalité du linéaire de cours d'eau ; elles mettent en œuvre les plans de gestion des cours d'eau, qui sont coordonnés par le SMVOL à l'échelle du territoire Orb - Libron. Les interventions portent essentiellement sur de la gestion « classique » des cours d'eau, centrée sur l'entretien des berges et de la ripisylve.

Pour combler le manque de connaissance en matière de fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau et identifier les actions à mener pour restaurer la dynamique fluviale, le Contrat Orb-Libron 2011-2015 prévoit, outre la poursuite des plans de gestion de la ripisylve :

- Des études de diagnostic hydromorphologique sur l'Orb, ses affluents et le Libron, visant à définir une stratégie de restauration de la dynamique fluviale.
- La poursuite de la restauration hydromorphologique du méandre de Savignac ; les actions commencées en 2008 ont déjà permis une remontée du niveau du fond du lit.

La création ou la restauration de zones d'expansion des crues, prévues dans les programmes d'actions des PAPI 1 et 2, sont également favorables à l'amélioration du fonctionnement hydromorphologique. Le PAPI 1 a permis le rétablissement de zones naturelles d'expansion des crues, en particulier dans la moyenne vallée. Le PAPI 2 prévoit la création de nouvelles zones d'expansion des crues, notamment sur le Lirou.

LES ENJEUX LIES AU FONCTIONNEMENT MORPHOECOLOGIQUE

Une thématique encore émergente et stratégique pour le SAGE Orb-Libron

Les altérations hydromorphologiques des cours d'eau du bassin, en impactant directement les fonctionnalités naturelles, compromettent l'atteinte des objectifs de bon état.

Les études de diagnostic hydromorphologique en cours sur l'Orb et le Libron ont pour but d'établir les bases techniques des stratégies d'intervention à mettre en œuvre dans les années à venir. Une première étape dans l'amélioration de la connaissance a été la délimitation de l'espace de mobilité (Malavoi, 2003). Un enjeu d'ores et déjà identifié est donc la préservation ou la restauration de cet espace, et sa prise en compte dans les politiques d'aménagement du territoire.

La thématique relative à l'état physique des cours d'eau et à la dynamique fluviale est ressentie comme complexe pour diverses raisons :

- Son caractère transversal ; elle interfère en effet avec d'autres dimensions : socioéconomiques, juridiques, foncières.
- Ses conséquences sur le foncier car les actions concernent souvent des terrains ou des ouvrages privés, où l'intervention publique est d'autant plus difficile que le territoire est peu avancé en matière de stratégies foncières.

L'état physique des cours d'eau conditionnant dans une large mesure leur bon état écologique, sa restauration est en lien avec les autres thématiques. Les actions de restauration de la dynamique fluviale peuvent ainsi constituer un levier pour les interventions dans d'autres domaines (préservation ou restauration des zones humides, gestion du risque inondation, etc.) et aussi permettre de garantir une bonne cohérence entre les plans d'actions : plans de gestion des cours d'eau, PAPI, plans de gestion des zones humides.

Ces caractéristiques font du fonctionnement morphoécologique des rivières du bassin une **thématique stratégique et transversale pour la gestion de l'eau** qui nécessite cependant, de par ses répercussions sur le territoire, d'intéresser les populations du bassin aux futures interventions. L'enjeu est ici notamment de donner à voir les nouvelles pratiques qui pourraient être développées sur les rivières, et les conséquences paysagères des opérations mises en œuvre pour présenter l'amélioration du cadre de vie qui pourrait en découler.

V. LA GESTION DES INONDATIONS

4 enjeux principaux ressortent du diagnostic sur cette thématique

- L'accompagnement des enjeux du PAPI 2
- Le maintien de la dynamique partenariale autour de la gestion du risque inondation
- La convergence entre les actions de protection contre les crues et les stratégies de restauration des milieux
- La connaissance et maîtrise des risques liés au ruissellement pluvial

La question des inondations étant déjà prise en charge par les acteurs locaux et outillée via l'élaboration d'un PAPI, l'enjeu central qui ressort du diagnostic est celle de sa coordination avec les autres thématiques de l'eau, via la recherche des synergies mais également des antagonismes à concilier et ce, plus spécifiquement avec les stratégies de restauration des milieux. Par ailleurs, si la dynamique autour de la gestion du risque est déjà en place, elle nécessite des efforts d'animation pour la faire vivre en lien avec la mise en visibilité des enjeux du PAPI.

Le diagnostic identifie qu'il reste en revanche beaucoup à faire sur la gestion du risque lié au ruissellement pluvial, peu investie dans le cadre du PAPI, tant en termes de connaissances du risque et des impacts sur la ressource que sur le plan des orientations des pratiques d'occupation des sols.

LA SITUATION ACTUELLE

Des risques importants, liés à l'étendue des secteurs urbanisés en zone inondable

L'aval du bassin de l'Orb est très sensible au risque inondation, du fait de l'importance des zones urbanisées dans la vaste plaine inondable (5600 ha), et de caractéristiques physiques particulières : forts cumuls pluviométriques, ruissellements importants générant des débits de pointe élevés et des temps de propagation courts.

Dans le delta, secteur le plus sensible de la vallée, l'habitat groupé (Villeneuve les Béziers, Sauvian, Sérignan, Valras Plage) est soumis aux crues d'occurrence quinquennale à décennale.

L'histoire du territoire est jalonnée de crues catastrophiques ; les plus récentes ont eu lieu en 1995 et 1996.

- ➔ 16/12/1995 - Inondations catastrophiques, l'eau et la boue déferlent avec un débit de 1500 m³/s et une hauteur du fleuve à Béziers de 13 m.
- ➔ 28/01/1996 - L'Orb atteint 2500 m³/s à Béziers - Inondation à Puisserguier.
- ➔ 7/12/1996 - 10 000 hectares de terres noyées et 60 000 habitants du Narbonnais sans eau potable.

Ainsi, le territoire n'a pas connu de crues notables depuis 17 ans ; néanmoins la dynamique partenariale lancée avec le premier PAPI en 2004 s'est maintenue.

Le Libron est également caractérisé par des crues violentes et rapides ; les dernières pertes humaines du territoire sont d'ailleurs à déplorer sur ce cours d'eau. Le principal secteur impacté se situe de Lieuran-les- Béziers à Vias, où le champ d'expansion des crues atteint 1 à 3 km de large, et la surface inondable 3000 ha.

Les enjeux en zone inondable concernent au total plus de 20 000 habitants permanents, soit 10 % de la population du territoire, et 120 000 saisonniers, et de nombreuses activités économiques.

Enjeux humains : nombre d'habitants exposés	– Bassin de l'Orb : 18 700 habitants permanents et 100 000 saisonniers – Bassin du Libron : 2000 habitants permanents + 21 600 saisonniers (Vias)
Surface de la zone inondable connue	– Bassin de l'Orb : 13 500 hectares, dont 7 900 ha sur la partie amont et 5 600 ha sur le delta aval – Bassin du Libron : 3000 ha
Bâti et activités économiques sensibles	– 4000 hectares urbanisés en zone inondable dont les faubourgs de Béziers, les zones d'activités économiques du delta et les activités de tourisme du bord de mer – 200 établissements dont 60% sensibles (écoles, pompiers, hôpitaux...) – 1000 entreprises

Les dommages potentiels liés aux crues sont très élevés et ont pu être estimés entre 65 et 170 M€ en fonction de l'importance de l'inondation.

Une problématique bien connue et des solutions mises en œuvre via 2 Plans d'Action de Prévention des Inondations

Le bassin de l'Orb a fait l'objet d'un Plan d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) de 2004 à 2011. Les principaux acquis du premier PAPI sont notamment l'organisation et la mobilisation des acteurs sur les thématiques de gestion de crise et de restauration des zones d'expansion des crues et l'amélioration de la connaissance des enjeux situés en zone inondable.

Le PAPI 2 poursuit les objectifs du premier plan, et prévoit aussi de prendre en compte les évolutions liées à la mise en œuvre de la Directive inondation, d'intégrer le bassin du Libron et de progresser dans le domaine des risques littoraux.

L'analyse coûts-bénéfices réalisée sur le secteur Béziers-la Mer montre que la mise en œuvre des PAPI permettra à terme une économie moyenne annuelle de 4 M€ (montant des dommages moyens annuels évités par la mise en place des digues de protection des cœurs de village du delta).

Le PAPI 2 comporte un volet Plan de submersions rapides (PSR). Cette nouvelle procédure, mise en place suite à la tempête Xynthia, a pour objectif la sécurité des personnes dans les zones exposées aux phénomènes brutaux de submersions rapides (submersions marines, inondations par ruissellement ou crues soudaines et aux ruptures de digues fluviales ou maritimes). La création des ouvrages de protection prévue dans l'axe 6 du PAPI 2 doit être compatible avec les exigences de ce plan et donc obtenir la labellisation spécifique PAPI PSR.

Une mobilisation plus récente sur les risques inondations spécifiques à la zone littorale

Une partie du périmètre Orb - Libron est en effet soumise à un risque « littoral » ; les communes concernées sont Vendres, Valras-Plage, Sérignan, Portiragnes et Vias.

Les prévisions montrent pour le long terme un accroissement général de l'aléa érosion des plages et de l'aléa submersion marine, les deux pouvant se surimposer.

Les principaux enjeux soumis aux risques spécifiques du littoral concernent les stations balnéaires de Valras et Portiragnes plage et les établissements de tourisme de plein air installés près de la côte.

Les PPRi des communes littorales intègrent déjà ou intégreront à court terme les risques marins. Des mesures d'organisation sont également prises par ces communes (PCS), et au sein des campings situés dans les zones vulnérables.

LES ENJEUX LIES A LA GESTION DU RISQUE INONDATION

Une gestion à poursuivre pour réduire le risque, en cohérence avec les stratégies de restauration des milieux

Les politiques de gestion des inondations ont évolué positivement, sur l'Orb comme ailleurs, vers des actions plus cohérentes avec les enjeux de préservation des milieux aquatiques.

Elles doivent se poursuivre dans le cadre du PAPI 2, porté par le SMVOL, avec l'objectif de réduire les risques et aussi de valoriser autant que possible la synergie avec la restauration de la dynamique fluviale et des zones humides.

Les enjeux pour cette thématique correspondent aux priorités du PAPI 2011-2015 :

- La réduction de la vulnérabilité des enjeux existants (bâtis, équipements publics, entreprises et activités) et le maintien d'une culture du risque ;
- La protection des zones densément bâties du delta de l'Orb ;
- La restauration et la préservation des zones d'expansion des crues ;
- L'amélioration de la gestion de crise et la prise en compte des risques d'inondation dans l'aménagement du territoire.

L'amélioration des connaissances en matière de risques liés aux ruissellements pluviaux doit être ajoutée à ces enjeux.

Comme pour le domaine de la restauration hydromorphologique, certains freins ralentissent l'engagement des travaux programmés au PAPI :

- absence de stratégies foncières, qui réduit les leviers d'action,
- manque de mutualisation des moyens des communes (projets bloqués : RD 64 et Grande Maïre).

Au delà des priorités techniques du PAPI, l'enjeu est également d'entretenir la dynamique partenariale en place et de garantir la convergence entre les actions de protection contre les crues et les autres thèmes de la gestion des milieux aquatiques.

La question des risques liés au ruissellement pluvial reste à explorer

La question du ruissellement pluvial en zone urbaine et également en zone rurale n'est que peu renseignée à l'échelle du territoire, aussi bien sur les aspects risques inondation qu'impact sur la qualité des eaux, et les enjeux spécifiques au périmètre du SAGE ne sont pas identifiés.

C'est un sujet transversal, en lien avec la restauration hydromorphologique (création de zones tampon en rive des cours d'eau), la lutte contre les pollutions diffuses, les stratégies foncières et plus largement l'aménagement du territoire : choix des modes d'urbanisation, maintien / restauration de haies et talus en zone rurale, gestion des fossés de drainage des terres agricoles, etc.

VI. L'ÉROSION DES PLAGES DU LITTORAL

2 enjeux principaux ressortent du diagnostic sur cette thématique

- Le renforcement des liens entre bassin versant et littoral sur le plan de la connaissance technique de l'érosion des plages
- Le renforcement des liens entre bassin versant et littoral sur le plan de la gouvernance des acteurs

En lien avec une méconnaissance générale par les acteurs de la gestion du bassin versant de cette problématique, les deux types de leviers auxquels renvoient les enjeux identifiés sont l'amélioration de la connaissance des relations entre érosion-transport solide et aménagements et l'organisation de la gouvernance entre les acteurs de la gestion du bassin versant et ceux de la gestion du littoral.

LA SITUATION ACTUELLE

L'aménagement du littoral languedocien dans les années 1960-70 a eu des conséquences importantes sur la dynamique des milieux littoraux : destruction d'espaces dunaires, perturbation des transits sédimentaires par les ouvrages en mer,

La réduction du transit sédimentaire due aux barrages et seuils sur les fleuves côtiers, notamment l'Orb et le Libron, a également une incidence sur les phénomènes d'érosion.

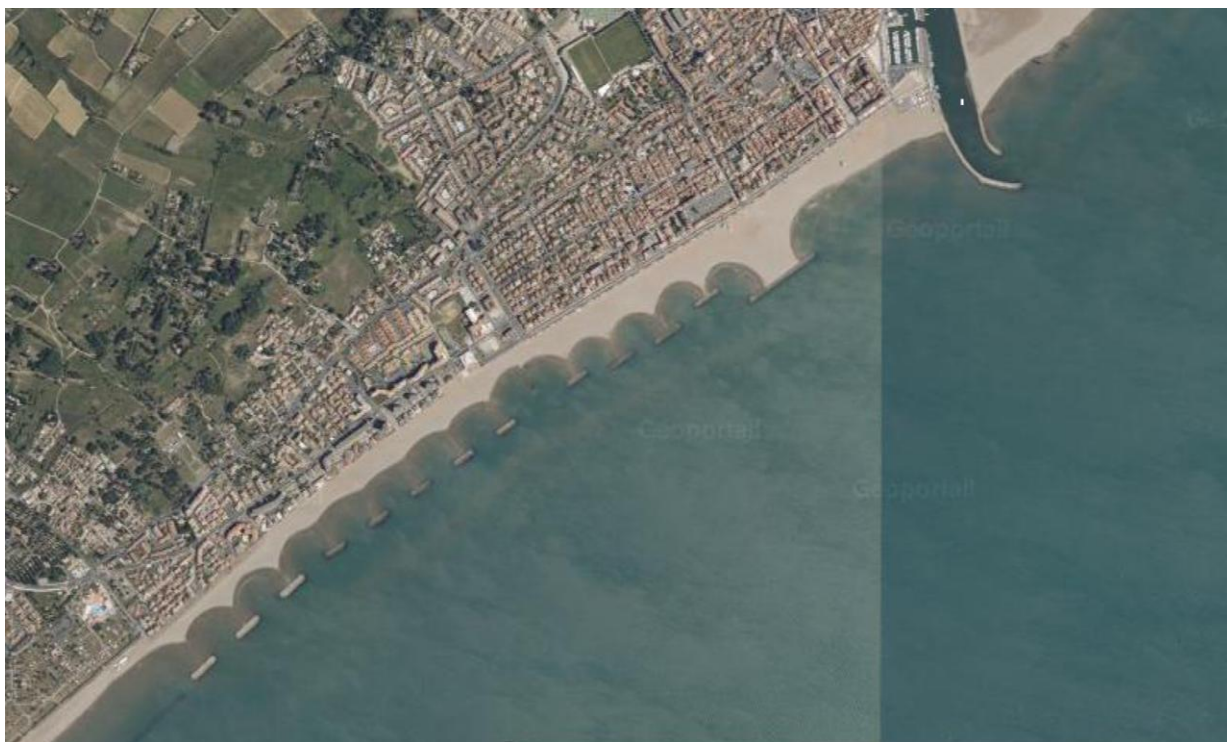
Des problèmes de gestion de cet espace littoral sont alors apparus, notamment du fait du recul des plages.

Sur le secteur qui intéresse le périmètre du SAGE, le recul du trait de côte concerne prioritairement les secteurs entre Portiragnes et Agde et entre les embouchures de l'Aude et de l'Orb ; le recul du trait de côte depuis l'après-guerre atteint localement 80 m sur Portiragnes et Vias.

Jusqu'à récemment, la stratégie qui a prévalu consistait le plus souvent en une défense par des aménagements durs, qui a eu pour effet l'accroissement du déséquilibre. Ainsi sur Valras, l'aménagement successif de brise-lames a engendré un « effet dominos » qui repousse progressivement l'érosion vers l'ouest.

Sur le secteur entre Orb et Hérault, le choix s'est porté sur des aménagements doux : reconstruction en 2010 de 200 m de cordon dunaire sur le littoral est de Portiragnes, mais la poursuite des actions est pour l'instant ajournée, du fait d'un manque de disponibilité de stocks sableux.

« Effet dominos » des aménagements en dur à Valras-Plage à l'ouest de l'embouchure de l'Orb - Photos 2005 et 2010



LES ENJEUX LIES A L'ÉROSION DES PLAGES

Une thématique à forts enjeux économiques qui nécessite notamment un renforcement du lien bassin versant / littoral sur un plan technique ...

L'érosion du trait de côte aggrave le risque de submersion marine et les dégâts liés aux tempêtes, dans des zones densément peuplées, siège d'une activité touristique très importante à l'échelle régionale.

Selon les experts, **l'impact du changement climatique va aggraver la problématique érosion sur le littoral**. Les aménagements datant de la Mission Racine sont menacés à moyen/long terme. Les actions de protection menées depuis les années 80 permettent de gagner un peu de temps, mais il faudra certainement à terme envisager l'abandon de certains secteurs. Les actions de recul stratégique sont très coûteuses (le déplacement de la route sur le lido de Sète a coûté 50 M€) et ne pourront pas être systématisées.

Les solutions techniques mises en œuvre depuis les années 80 ne sont pas satisfaisantes.

Cette problématique n'a pas été jusqu'à présent intégrée à la politique de gestion du bassin : c'est une découverte pour les acteurs du bassin. La connexion entre le territoire Orb-Libron et sa façade littorale s'est faite dans le passé essentiellement sur les aspects qualité des eaux, dans le but d'améliorer la qualité sanitaire des plages.

Un lien est donc à faire entre la problématique de l'érosion des plages, la gestion du transport solide et l'aménagement des débouchés en mer.

... et sur le plan de la gouvernance

Le problème de l'érosion du trait de côte est pris en charge par un certain nombre d'acteurs (Département, DREAL, collectivités littorales, etc.) ; du point de vue des acteurs de la gestion du bassin, la lisibilité des rôles de ces intervenants n'est pas totale.

L'organisation des acteurs de bassin et du littoral apparaît actuellement peu connectée. Le renforcement du lien technique entre gestion des cours d'eau et littoral doit passer par un rapprochement des modes de gouvernance actuellement à l'œuvre.

Sous l'impulsion du SMVOL, un comité technique informel de gestion du littoral Orb-Libron a été constitué et s'est réuni pour la première fois dans le cadre de l'élaboration de l'Etat des lieux du SAGE.

VII. LA SALINISATION DES TERRES PROCHES DU LITTORAL

Le phénomène de salinisation des terres s'est accru ces dernières années dans des proportions inquiétantes ; il est lié à une salinisation croissante des eaux de l'Orb à l'aval de Béziers, du fait de la remontée des eaux de mer.

2 enjeux ressortent du diagnostic sur cette thématique

- Analyser l'origine de la salinisation croissante des terres et identifier les solutions envisageables pour lutter contre le phénomène
- Prendre en compte les incidences socioéconomiques de la salinisation

LA SITUATION ACTUELLE

Les territoires à l'embouchure de l'Orb (communes de Sérignan, Valras, Sauvian et Vendres), sont confrontés à des remontées de sel dans les terres agricoles. Historiquement, à partir de pompages dans l'Orb (27 sur Sérignan), les agriculteurs submergent d'eau douce leurs terres pour lutter contre ce phénomène. Les submersions d'eau douce permettent de pérenniser le vignoble en limitant le taux de mortalité des ceps dû au sel. Elles se déroulent en hiver, entre janvier et mars, et ne peuvent se réaliser que durant la période où la salinité de l'Orb ne dépasse pas 0,8 g/l de sel. Les agriculteurs suivent donc quotidiennement les concentrations en sel du cours d'eau pour identifier la période la moins chargée en sel.

Mais depuis une vingtaine d'années, les eaux de l'Orb aval et de sa nappe sont de plus en plus salées (jusqu'à 3 g/l) et sur une période de plus en plus longue, rendant impossible les pompages, en particulier pour la désalinisation des terres en rive droite de l'Orb, car en rive gauche, les agriculteurs utilisent le réseau BRL (alimenté par la station de Portiragnes).

Les exploitants agricoles observent des signes de salinité sur leurs parcelles ainsi qu'une augmentation du dépérissement de la vigne localement, les terres riveraines du fleuve étant les plus touchées. Les cultures concernées sont majoritairement la vigne et aussi les céréales semences.

L'intrusion d'eau salée dans l'Orb remonte jusqu'à 10 km à l'intérieur des terres au niveau du pont de l'autoroute A9.

L'origine de l'accentuation du phénomène de salinisation n'est pas encore diagnostiquée ; elle pourrait être due à la conjonction de plusieurs facteurs, dont l'absence de crues débordantes de l'Orb depuis 17 ans, la baisse des débits de l'Orb aval liée à l'augmentation des prélèvements sur l'ensemble du bassin et possiblement au réchauffement climatique, ou encore peut-être le dragage régulier de l'Orb au niveau de Valras-Plage, qui selon les acteurs locaux favoriserait la remontée de l'eau salée dans l'Orb.



Berges à l'embouchure de l'Orb © photo : M. Reboul

LES ENJEUX LIES A LA SALINISATION DES TERRES

Un enjeu principalement socioéconomique qui préoccupe fortement les acteurs de la basse vallée

Une étude menée par BRL, Montpellier SupAgro et la coopérative des Vignerons de Sérignan, conclut au lien entre salinité anormalement élevée et dépérissement de la vigne observé. Les pertes de culture sont directement corrélées à une baisse de production et par conséquent à un chiffre d'affaires qui se réduit d'année en année ; certains viticulteurs ont du abandonner l'exploitation de leurs terres.

Parmi les acteurs agricoles importants de ce secteur, on trouve, outre la société coopérative des Vignerons de Sérignan, qui regroupe près de 400 vignerons sur un vignoble de plus de 1000 ha, la CUMA rive droite de l'Orb, qui représente une surface de 150 ha pour 30 adhérents. Enfin, sur ce territoire, se trouve également une cinquantaine d'hectares céréaliers et maraîchers.

Les incidences de la salinisation sur les activités agricoles de ce secteur s'intensifient, laissant craindre la disparition progressive des paysages viticoles de la basse plaine de l'Orb et un préjudice important pour l'économie locale agricole, voire touristique.

Un lien doit être fait avec l'enjeu de restauration de la dynamique fluviale du fleuve, du fait du caractère bénéfique des crues sur la désalinisation des terres riveraines, et également avec les enjeux de gestion quantitative de la ressource Orb.

VIII. LES MILIEUX AQUATIQUES ET LES ZONES HUMIDES

Par nature, la qualité des milieux aquatiques et des zones humides dépend du traitement des enjeux sur les autres thématiques : gestion quantitative, qualitative, dynamique fluviale ; on ajoute ici 2 enjeux spécifiques :

- La consolidation de la connaissance et de la protection du réseau de zones humides
- La reconquête des milieux aquatiques via la restauration de la dynamique fluviale

Au delà de ces enjeux, le diagnostic souligne la nécessité de poursuivre les efforts déjà engagés tant en termes d'acquisition d'inventaires que de programmes de préservation pour faire face aux pressions toujours fortes qui s'exercent sur ces milieux. En termes de reconquête, le levier principal passe par la restauration de la dynamique fluviale.

Les évolutions prévisibles du changement climatique viendront renforcer la prégnance des enjeux relatifs à la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques, d'où la nécessité d'agir le plus en amont possible.

LA SITUATION ACTUELLE

Un territoire riche en espaces naturels remarquables

La partie amont du bassin, au nord de la ligne St Chinian - Faugères, se trouve largement englobée dans le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc. L'ensemble de ce secteur et aussi la zone littorale, presque entièrement classés en ZNIEFF, abritent des milieux naturels variés à forte valeur patrimoniale comme l'attestent les protections en place, en particulier les 42 000 ha intégrés au réseau Natura 2000 au titre des directives « Oiseaux » et « Habitats ».

Plusieurs zones protégées sont en relation avec des milieux aquatiques ou des zones humides : ripisylves, sources et gorges, tourbières, mares et étangs, etc., sans oublier le Canal du Midi, inscrit au Patrimoine Mondial de l'Unesco.

Les zones humides assurent de nombreuses fonctions (régulation des régimes hydrologiques, épuration des apports nutritifs, réservoir biologique, production de ressources naturelles, espace de loisirs, intérêt paysager...). Les connaissances actuelles permettent d'identifier quelques dizaines de zones humides dans le périmètre du SAGE, pour une superficie totale de l'ordre de 3 000 ha. Plus de 80 % des zones inventoriées en situation actuelle font l'objet de mesures de protection et de gestion.

Les zones humides présentant le plus fort intérêt, à la fois écologique, fonctionnel et paysager, sont celles du littoral, que le Conservatoire du Littoral cherche à préserver en achetant les terrains : 400 ha sont ainsi protégés, dont le site des Orpellières et la Grande Maïre.

Les zones humides sur lesquelles portent les niveaux de menace les plus importants quant à leur préservation sont les zones humides ponctuelles (mares essentiellement localisées sur la partie haute du bassin), les plaines alluviales et les bordures de la Mare.

Les altérations hydromorphologiques affectent les potentialités biologiques des cours d'eau

Le bassin se caractérise dans l'ensemble par de bonnes potentialités biologiques, notamment pour les grands migrateurs amphihalins (anguille, alose, lamproie marine) et une très grande diversité piscicole. Mais ces potentialités sont compromises par les altérations hydromorphologiques et les obstacles à la continuité écologique. A l'exception du tronçon de l'Orb en amont du barrage des Monts d'Orb et de la partie amont du Vernazobres, le fonctionnement naturel est perturbé, à des degrés divers ; les principales pressions en cause sont :

- l'influence du barrage des Monts d'Orb jusqu'à Bédarieux, alors que ce secteur présente de fortes potentialités piscicoles et des habitats diversifiés ;
- l'impact des extractions de matériaux sur l'Orb entre Hérépian et le Jaur et en aval de Thézan-les-Béziers : création de zones lenticques artificielles favorisant les cyprinidés d'eaux lentes et les carnassiers ;
- sur l'Orb médian, l'impact des lâchures de Montahut et des prélèvements en eau de surface ou en nappe, d'autant plus dommageable que les potentialités biologiques sont remarquables, en particulier à l'aval de Cessenon ;
- Sur le Libron et les affluents de l'Orb, en particulier les affluents de la plaine, la faiblesse des débits souvent aggravés par les prélèvements, les pollutions et les altérations hydromorphologiques ont des effets délétères sur les habitats et les espèces liées aux milieux aquatiques.

Des milieux support d'activités de loisirs peu organisées, mais générant des retombées locales

Les milieux aquatiques sont valorisés par des activités de loisirs très variées plutôt localisées sur l'Orb et les affluents amont du bassin, qui rassemblent les meilleures conditions en termes de qualité des milieux.

Ces activités génèrent des revenus dans des territoires où l'activité économique est la moins dynamique. Ainsi, le canoë kayak attire plus de 40 000 pratiquants pour des retombées estimées à 2 M€/an et 150 équivalent temps plein. Les sorties pour la baignade s'élèvent, quant à elles, à près de 200 000 par an pour des retombées annuelles de 1,5 M€. Les randonneurs estimés à 150 000 génèrent des revenus à hauteur de 11 M€. Enfin, on compte environ 6500 pêcheurs dans les AAPPMA du bassin, qui génèrent 1,6 M€ de revenu pour le territoire sans compter les retombées des pêcheurs venant d'autres territoires.

LES ENJEUX LIES AUX MILIEUX AQUATIQUES ET ZONES HUMIDES

Un réseau de zones humides dont la connaissance et la protection sont à consolider

Le Contrat Orb-Libron 2011-2015 apporte une première réponse à cet enjeu ; il prévoit :

- une démarche d’inventaire et de localisation des zones humides des vallées de l’Orb et du Libron, visant notamment un recensement exhaustif des petites zones humides de moins d’1 ha et la définition des orientations de gestion et de conservation.
- des études ciblant certaines zones humides du bassin, notamment la Grande Maire, dans le but de mettre en place des programmes de préservation ou de restauration fonctionnelle de ces milieux.

Les zones humides littorales sont toujours menacées par la pression touristique ; la maîtrise de la fréquentation touristique est nécessaire à la préservation de ces zones relictuelles et à l’amélioration de leur état.

L’enjeu est ici de compléter l’inventaire des zones humides par un véritable travail stratégique distinguant les situations contrastées de ces milieux. En effet, il faut reconnaître :

- Les zones humides remarquables, situées à l’aval, déjà bien protégées mais qui sont sujettes à des pressions toujours plus importantes (fréquentation touristique).
- Les zones humides dites « ordinaires » qui sont encore peu référencées et prises en compte dans les politiques de protection et très rarement l’objet de restaurations.
- Les zones humides stratégiques pour la gestion des eaux qu’il conviendrait de délimiter et de préserver car elles contribuent à la protection de la ressource en eau et interfèrent avec plusieurs problématiques de gestion de l’eau (eau potable, lutte contre les inondations...).

Pour les cours d’eau et les zones humides associées, un objectif de bon état écologique ambitieux en regard des altérations historiques qui renvoie à la question de la restauration hydromorphologique

On renvoie ici à la restauration de la dynamique fluviale (chapitre IV) : sur l’Orb et ses affluents et sur le Libron, du fait des altérations importantes du milieu physique liées aux aménagements et activités passées (extractions de matériaux alluvionnaires, recalibrages / rectifications des lits, endiguements, ouvrages transversaux, etc.), les paramètres hydromorphologiques conditionnent dans une large mesure le bon état écologique des cours d’eau et le bon fonctionnement des zones humides associées.

Des politiques de gestion des milieux aquatiques à asseoir dans le territoire, en s’appuyant sur la demande sociale ...

L'évolution des interventions dans le domaine des politiques de l'eau conduit à mettre en œuvre des actions de restauration du fonctionnement morphoécologique des rivières et de leurs annexes, les zones humides, pour s'assurer de l'atteinte du bon état.

Ces opérations modifient l'aspect de la rivière et de ses abords et peuvent ainsi avoir des répercussions sur les pratiques des populations et usagers. Par ces caractéristiques, les politiques de gestion de l'eau s'apparentent à des politiques d'aménagement du territoire qui interpellent les modes de développement et de vivre des populations.

Les actions de restauration des dynamiques fluviales et de reconquête des zones humides promues notamment par la directive cadre européenne doivent s'appuyer localement sur une demande sociale qu'il faut pouvoir structurer à l'échelle du SAGE. Intéresser les populations à ces enjeux est en effet une condition du succès des actions à mettre en œuvre.

Les activités de loisirs, l'amélioration des paysages et du cadre de vie mais aussi les activités touristiques associées sont autant de dimensions qui participent à faire reconnaître l'intérêt social et économique de ces politiques ambitieuses de préservation et de restauration des milieux aquatiques et des zones humides.

On rappelle par ailleurs la démarche en cours de Schéma Régional de Cohérence Écologique ; c'est un outil d'aménagement du territoire visant la mise en cohérence des politiques de biodiversité, qui doit fournir des éléments d'orientation aux SCOT, aux PLU ainsi aux porteurs de projets pour la prise en compte satisfaisante des enjeux du territoire. S'il ne descend pas jusqu'au niveau des projets, il doit néanmoins constituer un document de référence pour la faisabilité de grands projets d'aménagement et de développement économique, ainsi qu'un outil d'aide à la décision pour leur conception amont. Il se doit d'intégrer également les enjeux des autres politiques sectorielles pouvant influencer sur le bon fonctionnement écologique.

... et en développant des politiques de stratégie foncière aujourd'hui inexistantes

La mise en œuvre concrète des politiques de lutte contre les pollutions diffuses, de restauration de la dynamique fluviale, de préservation des zones humides, de protection ou récréation des zones d'expansion de crues, etc., nécessite que les partenaires institutionnels et les collectivités déploient des stratégies foncières adaptées. Cette question transversale qui ne fait pour le moment l'objet d'aucune réflexion sur le territoire Orb-Libron constitue pourtant un axe d'intervention incontournable.

IX. SYNTHÈSE DES ENJEUX

Enjeux thématiques

Le tableau ci-dessous récapitule les enjeux thématiques décrits dans les pages précédentes

Thèmes	Enjeux
La ressource en l'eau	• Etablir un partage de l'eau mieux équilibré pour les milieux aquatiques • Prendre en compte la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire, dans un contexte d'augmentation de la demande et d'évolution des contraintes sur l'offre, pour une meilleure adéquation du développement aux ressources et milieux • Construire une gouvernance inter SAGE pour une meilleure cohérence des politiques de gestion quantitative • Préserver l'approvisionnement en eau potable sur les plans quantitatif et qualitatif
La qualité des eaux	• Favoriser la capacité des collectivités à renouveler les équipements d'assainissement et à disposer d'équipements et de maintenance garantissant la non dégradation et/ou la restauration de la qualité des milieux • Généraliser et pérenniser les actions de réduction des pollutions diffuses • Connaissance et prise en charge de la pollution toxique • Assurer la compatibilité de la qualité de l'eau avec les usages de loisirs
La dynamique fluviale	• Développer une stratégie de préservation / restauration de la dynamique fluviale à l'échelle du bassin, en synergie avec les autres thématiques
La gestion des inondations	• <i>pm : Relais des enjeux du PAPI 2</i> • Maintenir la dynamique partenariale autour de la gestion du risque inondation • Garantir la convergence entre les actions de protection contre les crues et les stratégies de restauration des milieux • Connaître et maîtriser les risques liés au ruissellement pluvial
Le littoral	• Protéger le milieu marin (par actions sur les flux terrestres en particulier) • Acquérir des connaissances et établir une stratégie d'actions • Renforcer les liens entre bassin versant et littoral sur le plan de

	la connaissance technique de l'érosion des plages et de la gouvernance des acteurs • Analyser l'origine de la salinisation des terres et identifier les solutions envisageables pour lutter contre le phénomène • Prendre en compte les incidences socioéconomiques de la salinisation
Les milieux aquatiques et les zones humides	• Consolider la connaissance et la protection du réseau de zones humides • Améliorer l'état des milieux aquatiques via la restauration de la dynamique fluviale

Enjeux transversaux

Des enjeux transversaux, que l'on peut classer en deux catégories, viennent compléter les enjeux thématiques.

Des enjeux de gestion transversaux

– Le financement de la politique de l'eau

De manière générale, le maintien ou l'atteinte du bon état des masses d'eau du bassin nécessite encore des investissements en termes d'équipements (AEP, assainissement) ou de travaux (de protection contre les inondations, de restauration des milieux) dans un contexte où les marges de manœuvre financières des collectivités sont parfois limitées.

La question des modalités de financement apparaît donc transversale et importante pour répondre aux enjeux thématiques identifiés : quelle mutualisation possible ? quelle solidarité ? Le diagnostic identifie en particulier le nécessaire confortement des capacités financières des communes en vue de renouveler leurs équipements eau (assainissement, AEP).

– La prise en compte de la dimension spatiale des politiques de l'eau

Plusieurs des enjeux thématiques décrits dans les pages précédentes renvoient à une approche spatiale de la gestion l'eau que cela soit sur la question du risque inondation et de ruissellement, de la protection des milieux aquatiques et des zones humides ou encore de la restauration de la dynamique fluviale et des liens entre la gestion quantitative et l'aménagement du territoire.

Prendre en compte cette dimension de la gestion de l'eau, longtemps occultée par la priorité faite aux investissements en équipement (barrage, stations d'épuration, réseau, etc.), nécessite une ouverture vers les acteurs gestionnaires des espaces pouvant conduire à penser aux modes de gouvernance adéquats. Au delà de cet enjeu organisationnel, cette nouvelle approche implique également de réfléchir au **développement de stratégies foncières** sur le territoire du SAGE.

Des enjeux de légitimité politique

La question de la légitimité politique pour financer, mettre en œuvre et défendre auprès des acteurs du territoire le traitement des enjeux thématiques apparaît évidemment très structurante. Sur le territoire du SAGE, l'investissement relativement ancien des acteurs du territoire au travers des deux contrats de rivière et de la structure qui les a porté, le SMVB, participe déjà fortement à inscrire cette légitimité politique dans le territoire.

Cependant la mise en évidence dans le diagnostic de la nécessité de sortir du monde de l'eau pour traiter des enjeux thématiques notamment en s'adressant aux gestionnaires de l'espace et de l'aménagement du territoire ou aux acteurs d'autres territoires bénéficiant de la ressource eau incite à renforcer et étendre cette légitimité politique. Les deux enjeux évoqués ci-dessus sur les moyens de financement et le développement de stratégies foncières ne peuvent pas non plus s'envisager sans une forte légitimité politique.

Pour cela deux enjeux sont identifiés :

1) La valorisation des retombées socio-économiques liées à l'eau en soutien des politiques de préservation de la ressource et des milieux aquatiques

L'importance de la ressource en eau et de la qualité des milieux aquatiques dans la création de ces richesses est en effet insuffisamment perçue, ce qui nuit à une prise de conscience politique des enjeux de l'eau.

2) La valorisation de la demande sociale pour asseoir les politiques de gestion des milieux aquatiques dans le territoire

La demande sociale pour des activités qui valorisent les milieux aquatiques - activités de loisirs, amélioration des paysages et du cadre de vie mais aussi activités touristiques apparaît peu visible. Or, elle constitue le socle de l'intérêt social et économique des politiques de préservation et de restauration des milieux aquatiques et des zones humides qui justifie une mobilisation politique.